

Etude POUGET Consultants-IGNES sur la base DPE ADEME

Seulement 1 logement sur 10 adapté aux fortes chaleurs

Dans le prolongement du rapport de la Fondation Abbé Pierre appelant à prendre à bras le corps la question de la précarité énergétique d'été, IGNES dévoile une analyse inédite de l'indicateur « confort d'été » du DPE à partir de la base de données ADEME¹.

Réalisée par POUGET Consultants, cette étude montre que seulement 1 logement sur 10 référencés dans la base DPE ADEME est suffisamment adapté aux fortes chaleurs selon l'indicateur du DPE, en raison notamment de l'insuffisance de protections solaires extérieures et de brasseurs d'air, un constat qui concerne également les logements performants énergétiquement.

Avec d'importantes erreurs constatées et une méthodologie incomplète, IGNES appelle les pouvoirs publics à engager un travail avec les professionnels et les industriels pour enrichir cet indicateur.

Une petite minorité de logements adaptée aux fortes chaleurs

L'étude montre que seulement 1 logement sur 10 analysés est suffisamment adapté au sens de l'indicateur « confort d'été » du DPE.

Près de la moitié des logements appartiennent à la dernière classe, « insuffisant », du fait principalement de l'insuffisance de protections solaires extérieures (sur les baies orientées Sud, Est et Ouest) qui concerne près de 1 logement sur 2. Seulement 5% des logements sont équipés d'un brasseur d'air.

L'étude met en lumière qu'un logement performant énergétiquement ne garantit pas systématiquement un bon confort d'été, loin de là. Ainsi, 31% de logements classés A sont jugés « insuffisants » au regard du confort d'été, et seulement 10% atteignent le niveau « bon ».

Un outil pédagogique qui mériterait d'être amélioré pour l'ériger en indicateur de référence

L'étude révèle un taux d'erreur de 26% dans la notation des logements lié à la mauvaise application des règles de calcul de l'indicateur.

Elle met également en évidence une surreprésentation des logements avec un indicateur « insuffisant » en zone rurale, pourtant moins à risque de surchauffe et d'effets d'ilot de chaleur, conséquence de la non prise en compte de la localisation (climat local, environnement proche, présence de masque,...).

L'absence de prise en compte de la performance des équipements et matériaux de construction (type et automatisation des protections mobiles, niveau d'isolation,...) dénote par rapport au traitement des informations pour le calcul de la classe énergétique.

Selon Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT, Déléguée Générale d'IGNES, « *L'adaptation massive des logements commence par la capacité à donner une information permettant à tout un chacun de comprendre la qualité de son logement au regard du confort d'été. L'indicateur « confort d'été » du DPE pourrait constituer cet outil emblématique grand public. Nous appelons les pouvoirs publics à réunir au plus vite les professionnels du secteur pour travailler à son amélioration* ».

[Consulter l'étude](#)

¹ Les résultats n'ont pas été redressés et ne sont donc pas représentatifs du parc de logements français.

A propos d'IGNES

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. Ces solutions rendent accessibles l'énergie ainsi que la donnée de manière sécurisée, performante et pérenne. Elles assurent aussi des fonctions essentielles au sein du bâtiment : piloter, avertir et protéger. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. Elle accompagne les industriels, les pouvoirs publics ainsi que les parties prenantes, en France, tout en s'inscrivant dans une dynamique européenne et internationale. L'Alliance est constituée de 40 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 100 milliards d'euros et 300 000 emplois dont 100 000 en France. L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entreprenariat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.

A propos de POUGET Consultants

Pouget Consultants est une société de conseil et d'ingénierie en performance énergétique et environnementale des territoires. Intervenant dans la France entière depuis plus de 40 ans, elle propose une expertise globale de décarbonation et d'adaptation des bâtiments neufs et existants, avec pour volonté de façonner un futur durable. Son équipe pluridisciplinaire accompagne chacun de ses clients (collectivités territoriales, organismes HLM, promoteurs, foncières et gestionnaires de patrimoine) dans la recherche de solutions optimales : R&D / études prospectives, AMO / ATMO conseils en efficacité énergétique et environnementale, diagnostics et audits énergétiques, conception et maîtrise d'œuvre, labels et certifications, formations.

A propos de l'étude

L'étude consiste en une **analyse statistique** de l'indicateur de confort d'été des DPE enregistrés dans la base ADEME DPE (version du 16/04/2024). Elle procède également à une réévaluation des indicateurs en fonction des données renseignées dans les DPE, en appliquant les règles de calcul édictées par l'arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine. L'étude analyse également l'influence des autres paramètres du DPE sur la valeur de l'indicateur. Les logements existants ainsi que les logements neufs sont considérés, mais pas les bâtiments tertiaires.

Le calcul de l'indicateur « confort d'été du DPE »



L'indicateur « confort d'été », représenté sous la forme d'un « smiley », évalue le **niveau d'adaptation d'un logement** sur une échelle de **trois niveaux - bon, moyen ou insuffisant** – en fonction de **5 paramètres** : la présence suffisante de protections solaires extérieures, l'isolation de la toiture pour les logements au dernier étage, l'inertie du logement, son caractère traversant et l'équipement en brasseur d'air.

Logigramme du calcul de l'indicateur

